



Contrat Local  
de Santé



<b>Axe n°1</b>	
<b>Accès aux droits et parcours de soins</b>	
Objectif principal / enjeu n° 1	Consolider l'attractivité médicale du territoire
Objectif spécifique n°	Valoriser l'offre de soutien.
<b>Fiche Action n°1</b>	
<b>Promouvoir l'accompagnement à l'installation et à la vie personnelle mis en place sur le territoire</b>	
A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- population vieillissante de médecins généralistes, faible présence de médecins spécialistes</li> <li>- 5 Maisons de Santé, Pôles de santé libéraux ambulatoires (PLSA) gérées par une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) sont implantées sur le territoire. Les PLSA regroupent 43 % des professionnels de santé du territoire.</li> <li>Création d'une CPTS Eure Ouest en cours couvrant LPA et une partie de l'interco Bernay Terres de Normandie</li> </ul>
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articulent-ils ?	<p><b>National</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les déserts médicaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A compter du 1<sup>e</sup> janvier 2026, aide ponctuelle de 10 000 € à l'installation pour les médecins primo-installés en zone d'intervention prioritaire (ZIP) ; aide ponctuelle de 5 000 € à l'installation pour les médecins primo-installés en zone d'action complémentaire (ZAC) ; aide ponctuelle de 3 000 € à l'installation pour les médecins ouvrant un cabinet secondaire en ZIP. A noter que le zonage médecin devrait être revu en 2026.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Régional</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS : cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé</li> <li>- En partenariat avec la Région : Travail en lien avec le portail Med'instal Normandie et la stratégie régionale d'attractivité</li> </ul> <p>Portail qui intègre les fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une cartographie interactive des établissements de santé</li> <li>- des fiches de présentation des différentes structures et territoires</li> <li>- des mises en relation concernant les offres d'emplois et de stages</li> <li>- des informations sur les aides à l'installation, le logement...</li> </ul> <p><b>Départemental</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan ambition santé du département 2023-2028: aides aux professionnels de santé</li> </ul> <p><b>Territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'attractivité économique de la collectivité (CRTE)</li> <li>- PLUi : la connaissance des besoins des nouveaux arrivants peut permettre d'ajuster les politiques de construction, rénovation,...</li> <li>- Politique sociale et familiale (CTG) : valoriser les services aux familles et développer des modes d'accueil de la petite enfance</li> </ul>
Objectif général de l'action	Augmenter la visibilité et l'utilisation de l'offre d'accompagnement à l'installation (professionnelle) et à la vie personnelle (logement, famille, services) disponible sur le territoire.

Descriptif des actions	Mise à disposition de locaux ; mise à disposition d'un logement pour les étudiants en santé et les remplaçants. Outils de communication : compilation des informations sur les aides nationales et locales spécifiques à la promotion de l'installation
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Septembre 2026
Pilotage de l'action	CCLPA, SISA
Equipe projet / partenariats	Universités, Eureka, hôpitaux, URML de Normandie, CPTS , Région Normandie
Territoire de l'action	LPA
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé (généralistes, spécialistes, paramédicaux) ciblant le territoire.</li> <li>- Étudiants en fin de cursus (internes, jeunes diplômés) en phase de choix de lieu d'exercice.</li> <li>- Conjoints et familles de ces professionnels.</li> </ul>
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts qualifiés (professionnels de santé).</li> <li>- Nombre de professionnels de santé effectivement installés sur le territoire.</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	CCLPA : Financement direct au titre de l'attractivité territoriale, aménagement et de la compétence santé Agence Régionale de Santé (ARS) : Fonds d'Intervention Régional (FIR) CPAM via l'ACI (accord conventionnel interprofessionnel) versé à la SISA



Contrat Local  
de Santé



<b>Axe n°1</b>	
<b>Accès aux droits et parcours de soins</b>	
Objectif principal / enjeu n° 1	Consolider l'attractivité médicale du territoire
Objectif spécifique n°	Optimiser le temps médical et améliorer l'accès aux soins de premier recours sur le territoire en facilitant le déploiement des nouvelles compétences déléguées.
<b>Fiche Action n°2</b>	
<b>Soutenir le développement des assistants médicaux et des Infirmiers en pratique avancée</b>	
A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	- 1 PSLA multi-site composé de 5 Maisons de Santé, Le PSLA regroupe 43 % des professionnels de santé du territoire. Le projet de santé du PSLA soutient le développement des assistants médicaux
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articulent-ils ?	<b>Régional</b> - Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS : cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé <b>Départemental</b> - Plan ambition santé du département qui soutient les IPA (bourse d'études, maintien de l'activité du cabinet d'infirmier libéral dans le cadre de la formation au diplôme IPA) <b>Territorial</b> - Politique d'attractivité économique de la collectivité (CRTE)
Objectif général de l'action	1. Accroître le nombre de postes d'Assistants Médicaux (AM) et d'Infirmières en Pratique Avancée (IPA) actifs. 2. Sécuriser le financement et l'intégration de ces professionnels dans les structures d'exercice coordonné (CPAM). 3. Sensibiliser les médecins aux bénéfices de la délégation de tâches pour augmenter leur patientèle.
Descriptif des actions	- Recenser les IDE susceptibles d'être formés en IPA (Master 2). Proposer des bourses d'études ou des aides à la mobilité pour les IDE en formation, et garantir des postes à leur retour. - Organiser des rencontres interprofessionnelles : ateliers de travail et des retours d'expérience pour médecins et infirmiers (ex. témoignage de médecins auprès d'autres médecins concernant la plus-value de l'IPA) - Fournir des outils de communication aux structures pour expliquer aux patients le rôle des nouveaux professionnels et les bénéfices de la délégation (ex : gain de temps pour les consultations complexes).
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Septembre 2026
Pilotage de l'action	SISA, CCLPA, CPAM, ARS
Equipe projet / partenariats	Centres de formation, Eureka, URML de Normandie, Universités, URPS Infirmiers, CIDOI27
Territoire de l'action	LPA
Public visé	- Médecins généralistes et équipes de soins primaires (MSP) souhaitant déléguer des tâches et recruter. - Infirmiers Diplômés d'État (IDE) souhaitant évoluer vers les fonctions d'IPA ou occuper un poste d'AM (voir aussi avec les secrétaires médicales). - Patients bénéficiant d'une meilleure prise en charge (prévention, suivi des maladies chroniques).

Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de postes AM créés et financés sur le territoire.</li> <li>- Nombre d'IPA nouvellement installées/formées.</li> <li>- Augmentation moyenne du nombre de patients par médecin recruteur d'AM.</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	<p>CCLPA : Financement direct au titre de l'attractivité territoriale, aménagement et de la compétence santé</p> <p>Agence Régionale de Santé (ARS) : soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) Fonds d'Intervention Régional (FIR)</p> <p>CPAM</p> <p>Conseil départemental : Accompagnement et financement de la formation des IPA</p>



Contrat Local  
de Santé



<b>Axe n°1</b>	
<b>Accès aux droits et parcours de soins</b>	
Objectif principal / enjeu n° 2	Faciliter l'accès aux soins des publics éloignés et/ou vulnérables
Objectif spécifique n°	Améliorer l'accès aux soins des populations éloignées, isolées ou ayant des difficultés de mobilité, en déployant des solutions de prise en charge au plus près de leur lieu de vie.
<b>Fiche Action n°3</b>	
<b>Développer les dispositifs de soins mobiles et de proximité</b>	
A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	Le département de l'Eure présente une densité médicale globalement inférieure à la moyenne nationale, ce qui en fait un territoire marqué par des difficultés d'accès aux soins, notamment en médecine générale. Au sein de la Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge, cette situation se traduit par un nombre limité de médecins généralistes, malgré l'appui d'un réseau de maisons de santé implantées pour structurer l'offre de soins de proximité. Ce contexte renforce la nécessité de développer des actions coordonnées afin de soutenir l'attractivité médicale du territoire et de garantir un parcours de santé accessible pour l'ensemble des habitants.
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articulent-ils ?	<p><b>National</b> Lutte contre les déserts médicaux Accès et parcours des soins (CPTS) Télémédecine et Numérique en Santé : Cadre national de la Télémédecine ; Dossier Médical Partagé (DMP).</p> <p><b>Régional</b> - Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS : cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé</p> <p><b>Territorial</b> - Politique santé de la collectivité</p>
Objectif général de l'action	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins de premier recours.</li> <li>2. Compléter l'offre de soins existante (cabinets, MSP, hôpitaux) par des solutions flexibles et adaptées.</li> <li>3. Assurer la continuité des soins pour les publics spécifiques (personnes âgées, en situation de précarité, ou en zone rurale isolée).</li> </ol>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins zones à forte concentration de populations isolées pour définir les itinéraires prioritaires et les plages horaires d'intervention des dispositifs mobiles.</li> <li>- Intégrer les rendez-vous des unités mobiles dans le dossier patient partagé (DMP) et assurer le lien avec les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et les hôpitaux de référence (adressage).</li> </ul>
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Septembre 2026
Pilotage de l'action	CPTS, CCLPA, ARS
Equipe projet / partenariats	CPTS, MSP, MSA
Territoire de l'action	LPA
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations vivant en zones rurales ou périurbaines sous-dotées en professionnels de santé.</li> <li>- Personnes âgées et/ou à mobilité réduite vivant à domicile.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes en situation de précarité ou d'isolement social (via des maraudes ou des points d'accueil spécifiques).</li> <li>- Une communication spécifique à destination des ressortissants agricoles est possible (MSA)</li> </ul>
Indicateurs de suivi et de résultats	<p>Nombre de communes desservies par le dispositif mobile.</p> <p>Nombre de consultations et d'actes réalisés (dont télémedecine).</p> <p>Part de la patientèle issue des zones ciblées par la cartographie</p> <p>Taux de satisfaction des usagers et des professionnels (qualité du service).</p>
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	<p>CCLPA : Financement direct au titre de l'attractivité territoriale, aménagement et de la compétence santé</p> <p>Agence Régionale de Santé (ARS) : soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et CPTS, Fonds d'Intervention Régional (FIR)</p>



Contrat Local  
de Santé



<b>Axe n°1</b>	
<b>Accès aux droits et parcours de soins</b>	
Objectif principal / enjeu n° 2	Faciliter l'accès aux soins des publics éloignés et/ou vulnérables
Objectif spécifique n°	Fluidifier le parcours de soins et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité, d'isolement social ou ayant des difficultés d'accès au système de santé.
<b>Fiche Action n°4</b>	
<b>Renforcer les liens avec les associations de solidarité et les dispositifs de médiation à la santé (PASS, CPAM, DAC,...)</b>	
A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	Le département de l'Eure connaît une densité médicale inférieure à la moyenne nationale, et la Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge fait face à un nombre restreint de médecins généralistes malgré l'existence de plusieurs maisons de santé. Cette offre de soins limitée rend plus complexe le parcours de santé, en particulier pour les personnes en situation de précarité, d'isolement social ou rencontrant des difficultés d'accès au système de santé. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de mettre en place des actions permettant de fluidifier le parcours de soins et de renforcer l'accès aux droits, afin de garantir un accompagnement adapté et une prise en charge plus équitable pour les publics les plus vulnérables.
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articulent-ils ?	<b>National</b> <b>Régional</b> - Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS : cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé <b>Territorial</b> - CLS, CCAS
Objectif général de l'action	1. Optimiser l'orientation des patients entre le secteur associatif (solidarité) et le secteur médico-social/sanitaire. 2. Améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs (PASS, DAC, associations) pour éviter les ruptures de parcours. 3. Réduire le renoncement aux soins dû aux freins administratifs, financiers ou sociaux.
Descriptif des actions	- Standardisation des Fiches de Liaison : Permettre la diffusion de la fiche de liaison CH/ville outil d'orientation unique entre les acteurs associatifs et les dispositifs sanitaires (PASS/DAC) pour assurer une transmission d'informations complète et sécurisée du patient. - Groupe de travail accès aux droits à destination des professionnels de première ligne (action CTG) - Déploiement de permanences des dispositifs de coordination au sein de certaines associations - Diffuser le guide « dispositifs de coordination et d'accompagnement » du DAC Ouest
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	Septembre 2026
Pilotage de l'action	CCLPA, DAC, CD
Equipe projet / partenariats	CPTS, MSP, CD, secrétaires de Mairie, Maison France Service, CCAS, MSA
Territoire de l'action	LPA
Public visé	<b>Associations de solidarité</b> (humanitaires, d'aide aux sans-abris, d'aide alimentaire) qui sont en première ligne. <b>Dispositifs Institutionnels</b> comme les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

	<b>Publics précaires et isolés</b> nécessitant un accompagnement global (santé, social, administratif).
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'orientations formalisées entre associations et PASS/DAC.</li> <li>- Nombre de dossiers d'accès aux droits (C2S, AME) ouverts lors des permanences croisées</li> <li>- Taux de patients précaires ayant bénéficié d'un accompagnement <i>complet</i> (social + soin).</li> <li>- Nombre de structures associatives et institutionnelles participant au groupes de travail accès aux droits</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	CCLPA : Financement direct au titre de l'attractivité territoriale, aménagement et de la compétence santé ARS, CPAM



Contrat Local  
de Santé



<b>Axe n°1</b>	
<b>Accès aux droits et parcours de soins</b>	
Objectif principal / enjeu n° 2	Faciliter l'accès aux soins des publics éloignés et/ou vulnérables
Objectif spécifique n°	Renforcement de l'offre de soins de proximité, d'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de réduction des inégalités territoriales en santé.
<b>Fiche Action n°5</b>	
<b>Soutenir le déploiement du dispositif de coordination des soins oncologiques de support au sein des MSP</b>	
A quels besoins l'action répond-t-elle ? / Contexte	Dans un contexte où la densité médicale du département de l'Eure reste inférieure à la moyenne nationale, la Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge s'appuie sur un réseau de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) pour structurer l'offre de soins. Toutefois, l'organisation des prises en charge spécialisées, notamment en oncologie, demeure un enjeu majeur. Afin d'améliorer la continuité et la qualité du suivi des patients atteints de cancer, il apparaît essentiel de soutenir le déploiement du dispositif de coordination des soins oncologiques de support au sein des MSP. Cette démarche vise à renforcer l'accompagnement global des patients, favoriser l'intervention coordonnée des professionnels et garantir une prise en charge de proximité, cohérente et adaptée aux besoins du territoire.
Avec quels autres politiques ou dispositifs l'action s'articulent-ils ?	<p><b>National</b></p> <p><b>Régional</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS : cadre collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé</li> <li>- Programme opérationnel des Fonds Européens FEDER, FSE et FJT Normandie 2021-2027 « Améliorer l'accès aux soins en Normandie »,</li> </ul> <p><b>Territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLS, CCAS</li> </ul>
Objectif général de l'action	Déploiement d'un(e) infirmier(ère) territorial(e) de coordination, de faciliter l'accès aux soins dits "de support" tels que les soutiens psychologiques, sociaux, nutritionnels, physiques ou liés à la douleur, qui restent encore trop peu connus et accessibles en dehors des établissements hospitaliers, notamment après la phase active de traitement
Descriptif des actions	<p>La mise en place du coordonnateur/coordonnatrice aura pour missions principales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et évaluer les besoins des patients en soins oncologiques de support en lien étroit avec les médecins généralistes,</li> <li>- Organiser des entretiens personnalisés et un suivi régulier des patients</li> <li>- Coordonner les soins de support disponibles en lien avec les structures locales (SISA/PSLA...),</li> <li>- Améliorer la lisibilité de l'offre existante grâce à des outils de communication et de cartographie,</li> <li>- Renforcer le lien entre médecine de ville, établissements de santé et les acteurs du territoire</li> <li>- Contribuer à l'animation d'un réseau local pluridisciplinaire en santé</li> </ul>
Calendrier / Début et durée de l'action (+ reconductible ou pas)	<p>Lancement du recrutement : Printemps 2026</p> <p>Démarrage du projet sur le territoire : septembre 2026</p>
Pilotage de l'action	SISA, URML, OncoNormandie

Equipe projet / partenariats	CCLPA, SISA, CPAM, ARS, Maisons sport santé (la Musse), MSA (prestations extralégales et le recours aux dispositifs "Bons psy", "Nutridéclic" et "Instant aidants")
Territoire de l'action	LPA
Public visé	Patients atteints de cancer Professionnels de santé des MSP Structures qui portent des dispositifs de soins supports
Indicateurs de suivi et de résultats	- Nombre de patients suivis - Nombre d'orientations vers des soins supports - Nombre de dispositifs de soins supports mobilisés
Budget prévisionnel de l'action et sources de financement	CCLPA : Loyer pour le bureau à l'URML Région URML MSA : prestations extralégales et le recours aux dispositifs "Bons psy", "Nutridéclic" et "Instant aidants")